

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 24 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 24 mai, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 17 mai 2023 par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. FAUCONNET, le Maire

Mme VAVASSORI, M. CAREL (à partir de 19h57), Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, M. CHAMBORAIRE, Adjoints – Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. PERNES (à partir de 19h59), Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. CAREL (jusqu'à 19h57) à Mme TISSOT - M. LE FLOCH à M. CAVANNA - Mme ROUSSEL à Mme PELLEN - M. SALLIOT à Mme PROVOST - M. DO ESPIRITO SANTO à M. RICCARDI - Mme CARBONELL à Mme AWAD - M. PERNES (jusqu'à 19h59) à M. FAUCONNET - Mme BONNER à M. BEAL - Mme KELOUA à Mme THIBAUT

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Patricia VAVASSORI

43 Conseillers municipaux en exercice

Présents : 35

Représentés : 7

Absents : 1

Début de séance : 19h43

Monsieur le Maire

Mesdames, messieurs, bonsoir. Nous avons le quart d'heure de battement traditionnel. Merci d'être présents ce soir, nombreux. Je ne pensais pas que nous serions aussi nombreux. Nous faisons nos conseils dans cette salle du Conseil, qui était pourtant traditionnelle, mais nous verrons éventuellement pour un retour en salle des fêtes. Je demande à Madame VAVASSORI de procéder à l'appel.

Patricia VAVASSORI

Merci Monsieur le Maire

Madame Patricia VAVASSORI procède à l'appel.

Patricia VAVASSORI

Monsieur le Maire, nous sommes 43 présents ou représentés.

Monsieur le Maire

Très bien, merci, Madame.

Patricia VAVASSORI

Par respect pour l'agent qui retranscrit la bande, je vous remercie de demander la prise de parole au fur et à mesure s'il vous plaît. Merci.

Monsieur le Maire

Nous allons pouvoir rentrer dans les débats de notre Conseil municipal.

**INSTALLATION D'UN NOUVEL ÉLU****Monsieur le Maire**

Nous allons commencer par l'accueil d'un nouveau conseiller municipal :

Suite à la démission de Monsieur ARCELUZ, qui avait été acceptée par Monsieur le Préfet le 5 avril dernier et en application de l'article L.270 du Code électoral, nous accueillons aujourd'hui un nouveau conseiller municipal qui est Monsieur Edouard ASSILATAM, à qui je vais remettre ses insignes de conseiller municipal.

Salima ZERROUR

Excusez-moi, mais ce n'est vraiment pas pratique de faire le Conseil municipal dans cette salle. Je suis très gênée de voir autant de Rosnéens debout plus de deux ou trois heures. Est-ce possible de leur amener des chaises, s'il vous plaît ? Nous sommes dans de très mauvaises conditions. Il y en a plein qui sont debout.

Monsieur le Maire

Les chaises sont positionnées. Pendant nombre d'années, nous avons fait les Conseils municipaux ici. Il y avait souvent du monde. Cela fait quand même 40 ans que je suis élu à la Ville de Rosny-sous-Bois. La salle du Conseil porte son nom parce que nous avons fait les Conseils municipaux ici pendant de nombreuses années.

Salima ZERROUR

Peut-être, mais moi, cela fait beaucoup moins, Monsieur le Maire, excusez-moi, mais on faisait nos Conseils municipaux au-dessus. C'était beaucoup plus respectueux.

Monsieur le Maire

Parce que c'était la période Covid.

Salima ZERROUR

Soit on respecte les Rosnéens pour qu'ils puissent écouter ce qu'il se passe, parce que nous sommes là pour eux, soit la prochaine fois, où le ferons-nous ? Aux toilettes ? Ce n'est pas respectueux pour eux.

Monsieur le Maire

Surtout pas, Madame. Quand même, j'ai le respect des Rosnéens et vous le savez bien Madame ! Il est vrai que je n'ai jamais de respect. Je crois qu'il y a justement quelques chaises qui sont là.

Salima ZERROUR

Nous avons un micro pour trois ou quatre.

Monsieur le Maire

Très bien. Je vous remercie, Madame ZERROUR, de votre remarque. En tout cas, sachez que nous avons fait des Conseils municipaux ici pendant près de 40 ans.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

Monsieur le Maire

Y a-t-il des remarques ?

Ivan ITZKOVITCH

Une remarque qui ne concerne pas le PV lui-même, mais il y est mentionné deux demandes de notre groupe au moment de la déclaration sur le budget, l'une concernait le document prospectif sur les effectifs de rentrée scolaire pour les prochaines années, puisque nous avons demandé à pouvoir disposer de ce document actualisé. Il nous avait été dit qu'il nous serait communiqué. Il ne nous a pas été communiqué. Il serait bien d'avoir une visibilité sur le moment où nous pourrions disposer de ce document.

Nous avons aussi demandé, avec peut-être un peu plus de vigueur, le ou les documents liés au fameux classement sur le cadre de vie à Rosny, qui est encore sur toutes les affiches municipales, d'ailleurs. À ce jour, également, nous n'avons pas disposé de ces documents. Nous avons dit que nous saisissons la CADA. Si nous n'avons pas ces documents, nous la saisissons.

Monsieur le Maire

En ce qui concerne le premier document, je pense qu'il vous sera adressé dans les prochains jours, bien sûr.

Concernant le deuxième document, nous n'avons rien. Comme je vous l'avais dit l'autre fois, nous avons appris l'information à travers les médias. Nous n'avons pas été consultés au préalable pour ce classement.

Y a-t-il d'autres remarques ? Je vais passer à l'approbation de ce procès-verbal. Je vous demande de voter sur vos tablettes.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

43

43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

0

0

Magalie THIBAUT

Je souhaite la parole avant d'aborder le premier point.

Monsieur le Maire

Si vous le souhaitez.

Magalie THIBAUT

Merci. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je souhaitais prendre la parole en ce début de Conseil municipal au nom des élus du groupe Rosny écologique et solidaire pour vous partager notre étonnement face à l'absence d'information au sujet de l'évolution de la procédure budgétaire dont fait l'objet notre commune.

Nous vous avons pourtant demandé en amont de ce Conseil municipal de bien vouloir nous faire un point de situation afin de savoir dans quel contexte, notamment budgétaire, allait se tenir celui-ci.

Malheureusement, vous n'avez pas daigné répondre à notre demande. Une fois n'est pas coutume. Cela commence à devenir une habitude depuis votre élection. Manifestement, vous n'avez pas prévu de le faire non plus en début de Conseil municipal.

Monsieur le Maire

Je vous coupe la parole, Madame Thibault. J'allais justement le faire. Vous prenez la parole au préalable, mais c'était prévu dans le déroulement du Conseil municipal.

Magalie THIBAUT

Excusez-moi, mais pour moi, on pose le contexte global avant le premier point à l'ordre du jour quand on convoque un Conseil municipal dans le contexte actuel.

Monsieur le Maire

Il fait partie d'une suite logique.

Magalie THIBAUT

Je me permettrais juste de finir. Vous verrez, ce n'est pas très long. Néanmoins, vous n'avez pas daigné répondre à notre demande.

Par souci de compréhension, comme nous n'avions pas de réponse de votre part, nous avons écrit au Préfet de la Seine-Saint-Denis pour avoir les informations nécessaires à notre prise de décision pour le vote de ce soir.

Nous le remercions, il nous a répondu très rapidement en nous indiquant que la Chambre régionale des comptes n'avait toujours pas rendu son avis et que par conséquent, le budget

n'était toujours pas exécutoire. C'est bien ce que vous avez omis de dire dans votre communication aux Rosnéens. La Chambre régionale des comptes va rendre ses propositions de règlement de budget, c'est-à-dire que vous prenez ce soir le risque de faire voter des délibérations engageant des crédits financiers qui ne pourront peut-être pas être engagés.

Nous savons que le Préfet ne s'est pas opposé à cet ordre du jour, mais qu'il a conditionné son exécution à l'avis de la Chambre régionale des comptes. Il nous semblait important de le dire publiquement pour en informer les habitants, notamment les associations. Je sais que nous aurons l'occasion d'en discuter. Merci.

Monsieur le Maire

Bien. Vous aurez la réponse dans quelques instants, parce qu'il est prévu, en effet, que je lise le courrier de Monsieur le Préfet et que j'apporte des éléments de réponse à votre questionnement.

2. DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE MAINTIEN OU LA RÉVOCATION AU POSTE D'ADJOINT DE MONSIEUR PIERRE-OLIVIER CAREL APRÈS RETRAIT DE L'ENSEMBLE DE SES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, dès lors que le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil municipal doit obligatoirement se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Par arrêté municipal en date du 7 juillet 2020, j'avais donné délégation à Monsieur Pierre-Olivier CAREL dans plusieurs domaines.

En application de l'article L.2120-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, par arrêté municipal en date du 19 avril 2023, j'ai rapporté la délégation de fonctions de Monsieur Pierre-Olivier CAREL du fait de la perte de confiance nuisant à la bonne gestion communale et rendant impossible le maintien de la délégation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir statuer sur le maintien ou la révocation de Monsieur Pierre-Olivier Carel dans le cadre de ses fonctions d'adjoint.

Madame Awad.

Stéphanie AWAD

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Nous voudrions faire une petite explication de vote pour le groupe Rosny ensemble. J'aimerais d'abord dire que ce vote est pour nous assez embarrassant ce soir, déjà parce qu'il peut facilement être considéré comme un vote pour ou contre Monsieur le Maire ou pour ou contre Pierre-Olivier Carel.

Nous vous l'avons dit individuellement, mais ce Conseil municipal est l'occasion de le dire publiquement. Le groupe Rosny ensemble n'est pas un groupe qui porte une candidature. Il reste et restera uni dans le seul objectif de porter nos engagements de campagne au niveau de la gestion quotidienne de la commune.

Les membres de notre groupe estiment qu'il y a trop de diversion empêchant d'avancer sur les pistes concrètes de travail que nous vous avons présentées. Nous nous sentons otages d'une focalisation sur une relation interpersonnelle qui, d'ailleurs, n'intéresse pas du tout les Rosnéens.

Voilà pourquoi nous ne pouvons accepter que vous posiez une question de confiance à l'encontre d'un membre de notre groupe, alors même que nous n'avons pas encore de réponse à la question de confiance que nous vous avons adressée à l'occasion du vote du budget.

Vous l'aurez compris, nous prendrons position contre le retrait d'écharpe de Monsieur CAREL et nous espérons que rien ne viendra à nouveau polluer le travail de fond que nous tentons de mettre en place depuis quelques semaines avec vous.

Monsieur le Maire

Merci, Madame AWAD.

Sachez que cette décision intervient après plusieurs mois d'attaques et de mensonges répétés de la part de Monsieur CAREL à l'encontre de la gestion communale, de la gestion de mon mandat et même de ma vie privée. Oui. Il n'était pas concevable, à mon sens, de conserver ma confiance dans ces conditions à un élu, qui affiche publiquement son opposition à la politique communale et manœuvre quotidiennement pour tenter de me pousser à la démission en appelant tous les maires du département, de la région et d'ailleurs, en disant : « De toute façon, FAUCONNET aura donné sa démission dans huit jours et j'aurais pris sa place ». Comprenez donc qu'au bout d'un moment, la confiance soit rompue.

Magalie THIBAULT

Je vais le dire dès le début de mon propos. Il n'y a pas besoin de laisser un suspense s'installer. Il y en a déjà un qui dure depuis le 30 mars. Notre groupe ne prendra pas part au vote concernant cette délibération.

Néanmoins, permettez-moi de dire quand même quelques mots et ensuite, de vous interroger sur l'organisation de la vie municipale. Cette délibération est finalement la conséquence de ce qu'il s'est passé au précédent Conseil municipal, le rejet du Budget Primitif. Nous faisons simplement un constat, celui que notre ville est aujourd'hui en partie bloquée du fait de batailles internes de votre majorité politique, élue en 2020, c'est-à-dire il y a à peine trois ans grâce, manifestement, à une alliance de façade qui ne reposait pas sur un projet politique.

Alors que la population de notre ville souhaite des mesures ambitieuses en matière d'éducation, d'environnement, de cadre de vie et que l'inflation nécessite des mesures de solidarité, vous consacrez votre temps et le nôtre, en l'occurrence ce soir, à régler vos comptes. Pire, cette situation a de nombreuses conséquences dans la relation aux habitants, qui ne comprennent plus grand-chose aux rôles des uns et des autres, notamment dans la répartition des mandats et des délégations.

Concrètement, on se retrouve avec des habitants, des Rosnéens et des parents d'élèves qui ne savent même plus à qui s'adresser quand ils ont des questions. À titre d'exemple, sur cette interrogation-là, le 27 avril 2023, le groupe municipal Rosny ensemble annonçait sur les réseaux sociaux aux Rosnéens, au Préfet et à vous, Monsieur le Maire, qu'à compter du 12 mai 2023, les 15 conseillers municipaux de ce groupe remettaient ensemble leur délégation de fonction et de signature en tant que conseillers municipaux adjoints au maire de la ville. Pourtant, à la lecture de cet ordre du jour, nous constatons que les prochaines délibérations seront présentées par ces mêmes élus censés être démissionnaires.

Voyez, nous sommes élus municipaux et, même nous, avons du mal à comprendre dans quelle organisation municipale nous nous trouvons aujourd'hui. La population de notre ville est aujourd'hui lésée par votre irresponsabilité collective. Nous ne participerons pas à cela. Nous avons mieux à proposer aux habitants de notre ville et préférons débattre sur les sujets de notre ville et du quotidien plutôt que sur vos chamailleries internes.

Monsieur le Maire

Merci, Madame Thibault, de votre intervention.

Ivan ITZKOVITCH

Une explication de vote. Ce qui vient d'être dit par Madame Thibault, je crois, est extrêmement juste. Ce n'est pas parce qu'on ne pense pas la même chose qu'on n'est pas capable de le dire. Nous ne pensons pas la même chose avec Madame Thibault, mais ce qu'elle a dit est très juste et nous partageons cette position au sein du groupe URAM.

Nous passons beaucoup de temps depuis quelques semaines, voire quelques mois, à parler de vos problèmes internes. In fine, nous ne parlons pas des problèmes de fond, des problèmes d'urbanisme.

Il y a des gens qui étaient devant le Conseil municipal et qui assistent à cette séance sur les sujets d'urbanisme sur lesquels ils aimeraient bien avoir un débat. Nous avons des sujets avec les écoles et des sujets de cadre de vie. Nous avons plein de sujets municipaux sur lesquels ne pas être d'accord. Nous en avons suffisamment.

Je vais peut-être aller plus loin que Madame Thibault. Depuis quelques mois, il y a une forme de manque de pudeur par rapport à ce qui se passe en interne. Pour être très franc, ce qui se passe en interne, autant nous, opposants, que les Rosnéens qui sont dans cette salle et ceux qui ne le sont pas, s'en fichent de ce qui se passe à l'intérieur de votre majorité, de qui n'aime pas qui, qui veut prendre la place de qui. Ce qui compte pour nous, c'est de faire avancer les sujets, y compris en nous opposant et en disant quand nous ne sommes pas d'accord.

Voilà pourquoi nous avons une position très claire. Un certain nombre de nos amis et de personnes qui nous soutiennent nous ont dit : « Quand vous ne prenez pas part au vote, finalement, c'est un peu notre mandat à nous que vous n'exercez pas. » C'est vrai, en démocratie représentative, ceux qui sont élus pour les autres les représentent. Par rapport à l'habitude, la position du groupe sera de prendre part au vote, parce que ne pas prendre part au vote, c'est ne pas prendre part à la décision. Or, au même titre que les 43 autres conseillers municipaux, y compris ceux qui sont dans la majorité, nous sommes élus municipaux. Nous prendrons part au vote. En revanche, la position est claire, ce sont vos affaires internes. Cela ne nous regarde pas. Le groupe URAM s'abstiendra sur cette demande de révocation.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur ITZKOVITCH. Je pense qu'il est grand temps, en effet, de passer à autre chose et de travailler pour les Rosnéens. Nous en avons largement parlé entre nous, malgré ces différences.

Victorio RICCARDI

J'aimerais comprendre le pour et le contre. Ce n'est pas très clair. Est-ce pour l'enlèvement de l'écharpe ou contre ?

Monsieur le Maire

Le maintien, c'est le maintien de l'écharpe. J'ai demandé un vote à bulletins secrets. Il faudra marquer « maintien » pour le maintien de l'écharpe de Monsieur CAREL ou « révocation » si vous ne le souhaitez pas.

Je vous propose le vote à bulletins secrets. Y a-t-il des objections ? Non. Bien, je vous propose de prendre le papier devant vous et d'écrire « maintien » ou « révocation ».

Eric BEAL

Ou bien « abstention » ou bien « NPPV », on est d'accord ? NPPV « ne prend pas part au vote ».

Monsieur le Maire

Vous n'avez pas à voter, puisque vous ne votez pas. Les personnes qui ont des pouvoirs ont des papiers dans leur sous-main. Si tout le monde est prêt, nous allons passer au vote.

Il est procédé au vote à bulletin secret

Monsieur le Maire

Pour le dépouillement, nous allons faire appel à la plus âgée du Conseil municipal, mais aussi aux deux plus jeunes, sachant que nous avons quatre jeunes qui sont Madame SEBAN, Monsieur PERNÈS, Monsieur NOBRE et Madame DA COSTA, donc deux parmi vous, une

femme et un homme. Christophe PERNES ou Madame SEBAN ou Madame DA COSTA. Et Madame MAILLOT comme scrutatrice.

Patricia VAVASSORI

Nous devrions avoir 36 bulletins.

Monsieur le Maire

Il peut y avoir deux scrutatrices. Nous pensions que Madame MAILLOT était la plus âgée, mais vous l'êtes. C'est un compliment.

Patricia VAVASSORI

Monsieur le Maire, il y a bien 36 bulletins.

Shannon SEBAN

Maintien : 18 ; révocation : 17 ; et 1 abstention.

Vote à bulletin secret :

- **18 votes pour le maintien**
- **17 votes pour la révocation**
- **1 abstention**
- **7 non-prises part au vote (R.E.S.)**

Monsieur le Maire

Merci pour ce vote démocratique. Monsieur CAREL.

Pierre-Olivier CAREL

Merci. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, chers Rosnéens, je tiens tout d'abord à remercier le courage et la constance de l'ensemble de mes collègues élus au sein de cette assemblée, membre ou soutien du groupe Rosny ensemble, pour leur vote largement majoritaire en faveur de mon maintien dans mes fonctions d'adjoint au maire.

Je tiens également à vous remercier toutes et tous qui me témoignez, très nombreux, votre soutien depuis plusieurs semaines dans cette épreuve difficile. Permettez-moi d'y associer tous les élus du groupe Rosny ensemble avec qui nous partageons une ambition claire pour notre ville et un engagement quotidien, avec comme seule motivation d'être au service des Rosnéens, dans un état d'esprit d'audace, de confiance, de justice sociale, en étant attentifs à tous et en particulier aux plus fragiles.

Malgré toutes les embûches auxquelles nous avons dû faire face, Rosny ensemble s'est constitué naturellement sur la base de valeurs démocratiques, de respect et de sincérité d'engagement pour notre ville et son administration. Nos différences sont devenues nos complémentarités et notre richesse, à l'image des Rosnéennes et des Rosnéens que nous sommes fiers et honorés de représenter dans leur diversité.

Rosny ensemble réaffirme ce soir sa volonté de concrétiser pendant cette mandature les engagements pris il y a trois ans et soyez-en assurés, quel qu'en soit le contexte, nous n'allons pas cesser de mouiller le maillot pour renforcer l'attractivité de notre ville pour son mieux vivre ensemble.

Mesdames et Messieurs, chers Rosnéens, vous pouvez compter sur nous pour être force de propositions, aujourd'hui et demain, pour notre ville et chacun de ses quartiers, pour les Rosnéens. Je vous remercie de votre attention.

3. RÉPARTITION DES CRÉDITS DE SUBVENTIONS — EXERCICE 2023

Monsieur le Maire

Merci. Le vivre ensemble, nous le partageons tous dans ce Conseil municipal. Il est vrai que c'est une préoccupation que chacun porte. Nous la porterons bien sûr ensemble.

Avant de laisser la parole à Madame VENTURA, je sais que certains s'interrogent, comme Madame Thibault, quant à la possibilité pour notre Conseil municipal, ce soir, de délibérer aujourd'hui sur les subventions alors que la C.R.C n'a pas encore rendu son avis et que le Préfet n'a donc pas encore arrêté le budget.

En effet, le Préfet a été saisi par Madame Thibault. Je vais vous donner lecture de sa réponse :

« Madame la conseillère municipale,

Par courrier en date du 22 mai 2023, vous m'interrogez sur la possibilité pour le Conseil municipal de Rosny-sous-Bois de délibérer dès le 24 mai 2023 sur l'attribution de subventions aux associations, alors même que j'ai saisi la Chambre régionale des comptes en raison de l'absence d'adoption du Budget Primitif dans les délais fixés par le législateur et que le Conseil municipal est dessaisi de sa compétence budgétaire.

Pour votre parfaite information, le maire de Rosny-sous-Bois a pris l'attache de mes services préalablement à l'établissement de l'ordre du jour du Conseil municipal du 24 mai 2023. Il a mis en avant le fait que la délibération sur l'attribution des subventions avait pour objet de permettre un paiement rapide des sommes en question dès que le budget aurait été arrêté et rendu exécutoire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir pris l'attache de la Chambre régionale des comptes et conscient des difficultés financières que peuvent rencontrer certaines associations, j'ai fait savoir au maire de Rosny-sous-Bois que je n'émettais pas d'objection à une telle délibération par anticipation dans la mesure où elle mentionnait une prise d'effet sous réserve d'inscription au budget des crédits nécessaires.

S'agissant de la procédure en cours consécutive à l'absence d'adoption du Budget Primitif par le Conseil municipal, je vous informe que la Chambre régionale des comptes va rendre ses propositions de règlement du budget dans les prochains jours. Cet avis sera public conformément aux dispositions de l'article L.1612-2, alinéa 2 du CGCT. Le budget est ensuite réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'État dans le département.

Je vous prie d'agréer, Madame la conseillère municipale, de l'assurance de ma considération distinguée. »

Pour en revenir à l'élaboration de notre budget, j'aimerais vous livrer un point de situation. Comme vous le savez, le budget équilibré et ambitieux que nous vous avons proposé le 30 mars dernier n'a pas recueilli le nombre de suffrages requis. Certains aiment à dire que ce non vote était anecdotique et que c'est de ma faute si nous nous retrouvons dans l'attente d'un arbitrage de la Chambre régionale des comptes et de la Préfecture.

Je suis en désaccord sur ce point, vous le savez, mais je ne voudrais pas polémiquer davantage. En revanche, même si nous attendons encore l'avis officiel et public de la Chambre régionale des comptes, puisqu'elle-même est soumise à un système de validation collégiale, je souhaitais vous informer des tendances qui se dessinent.

Vous le verrez, elles sont plutôt précises, mais demeurent à cet instant encore incertaines. D'abord, le projet de budget que la Chambre régionale des comptes va proposer au Préfet devrait en toute vraisemblance être déposé pour la fin de cette semaine. Le Préfet aura alors 15 jours pour arrêter d'autorité et donc unilatéralement le Budget Primitif 2023 de notre ville. Ce délai ne devrait cependant pas être exploité dans sa totalité, ce qui permet d'espérer que la Ville dispose d'un budget dès la fin de la semaine prochaine.

Sur cette base et fort des votes que nous proposons ce soir, nous pourrions alors mandater les nombreuses subventions attendues à nos associations et aux écoles.

Ensuite, s'agissant des arbitrages qui se dessinent, ils tendent vers la réduction de l'emprunt d'équilibre. C'est le postulat de la Chambre régionale des comptes qui s'impose à tous.

Pour ce faire, la Chambre régionale des comptes envisage d'affecter d'ores et déjà le résultat 2022. Ce résultat est, comme nous l'estimions dans le rapport budgétaire présenté le 30 mars dernier, d'un peu plus de 7 millions d'euros. De réduire nos dépenses de fonctionnement d'un peu plus de 2 millions d'euros et nos dépenses d'équipement d'un peu plus de 5 millions d'euros. Après l'arrêt de ce budget par le Préfet, nous retrouverons toute notre autonomie budgétaire et nous pourrions donc revoir ce budget dans le cadre de décisions budgétaires modificatives. Le temps perdu ne pourra pas être rattrapé, de sorte que nous devons admettre de renoncer à certaines opérations.

Telles sont les informations que je tenais ce soir à partager en responsabilité et que nous pourrions partager de manière plus conséquente lors d'un prochain Conseil municipal.

Madame Ventura, je vous cède la parole pour la répartition des crédits de subventions.

Catherine VENTURA

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, cher public. Bonsoir à tous mes collègues. Il s'agit donc d'anticiper la réponse de la Cour des comptes afin de verser au plus vite les subventions aux associations concernées. La présente délibération entrera donc en vigueur lorsque le Préfet rendra exécutoire le Budget Primitif 2023. Sont subventionnées les associations œuvrant à l'intérêt général des Rosnéens, qu'elles soient axées sur l'éducation, le sport ou la culture. Le versement de la subvention est conditionné à la complétude du dossier auprès de la Maison des Associations.

Par ailleurs, je me permets de préciser que la commission culture, sport et associations s'est réunie le mercredi 8 mars.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution des subventions selon la répartition figurant dans l'état joint en annexe et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens correspondantes.

Monsieur le Maire

Merci, Madame Ventura.

Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Vous avez fait un point sur la situation relative aux derniers événements budgétaires, appelons-les comme cela. Madame Thibault a également soulevé certaines interrogations. Évidemment que nous allons voter cette délibération. Comme vous, nous sommes interpellés tous les jours par les associations et des Rosnéens qui, parfois, peuvent être inquiets. Je pense notamment aux associations qui ont des charges salariales avec des trésoreries que l'on connaît, un peu chancelantes, qui se demandent quand elles auront leurs subventions.

Évidemment, cela va dans le bon sens de pouvoir accélérer les choses le jour où le budget sera exécutoire, mais cela n'ôte pas une interrogation que notre groupe a et nous la formulons publiquement aujourd'hui, bien que nous soyons favorables à cette délibération, encore une fois : demain vous allez forcément avoir un retour de la Chambre régionale des comptes. D'après ce qu'on voit habituellement et ce qu'on peut comprendre de la façon dont fonctionne ce type de procédures, jamais la Chambre régionale des comptes ne revient en disant au Préfet : « C'est bon, vous pouvez signer en bas à droite le budget tel quel. » Cela n'existe pas.

Notamment sur le budget d'investissement, la Chambre régionale des comptes vient régulièrement dire : « Monsieur le Maire, vous pouvez exécuter votre budget, mais vous devez trouver 1, 2, 3, 4 ou 5 millions d'euros d'investissement. »

Je pense que ce n'est pas contesté. Ce n'est pas de la mauvaise foi que de dire que de toute façon, la Chambre va demander à la commune de trouver un peu d'argent, notamment sur les crédits d'investissement, puisque ce sont les crédits les moins contraints. Le Préfet ne va pas demander naturellement à la commune de ne plus payer les fonctionnaires, de ne plus payer les fluides, de ne plus payer les dépenses dites obligatoires, les animateurs dans les écoles, etc. En revanche, l'investissement, ce sont souvent des dépenses moins contraintes et des orientations un peu plus politiques.

Ceci étant dit, c'est une question que nous vous posons. Parce que finalement, ce problème de répartition, Madame THIBAUT avait raison quand elle disait que c'était un risque que vous présentez aujourd'hui. Demain, si la Chambre régionale des comptes vous dit : « Monsieur le Maire, il faut trouver 4 ou 5 millions d'euros d'investissement en moins sur votre budget », comment faites-vous avec cette équation, étant précisé qu'il y a quand même dans le fonctionnement, beaucoup de dépenses contraintes, notamment les dépenses de personnels et les dépenses de fluides ? Comment faites-vous pour « réajuster » vos dépenses de fonctionnement, notamment, ce qui paraît dur à dire, les crédits de subventions qui sont une forme de variable d'ajustement un tout petit peu moins contrainte que les autres ? Comment faites-vous ? Comment arrivez-vous à résoudre cette équation, étant précisé qu'aujourd'hui, nous n'avons pas cette réponse ?

Peut-être que la Chambre régionale des comptes va revenir dans quelques semaines vous dire : « Trouvez 3, 4, 5 millions d'euros ou plus. » Comment ferez-vous si nous avons pris une délibération comme celle-là ? Quelle est votre grille de choix entre associations, services ou institutions ? À qui direz-vous : « Finalement, ce ne sera pas comme cela, puisque nous devons trouver de l'argent. » C'est une question ouverte. Ce n'est pas une polémique que nous souhaitons poser aujourd'hui. C'est une vraie question. Nous sommes interrogés tous les jours par des Rosnéens qui nous interpellent sur une situation peu commune. Nous ne pouvons pas leur répondre, nous ne sommes pas aux affaires et nous n'avons pas les retours que vous avez de la Chambre régionale des comptes.

En tout état de cause, nous formulons cette réserve dans l'approbation de cette délibération et nous espérons que cette réserve va soulever chez vous une réponse et un certain nombre d'informations qui vont nous redescendre, parce que Madame THIBAUT a raison : depuis trois semaines ou un mois, nous n'avons pas eu d'informations en retour. Nous ne sommes que des opposants, mais je pense qu'il aurait été de bon aloi de nous informer un peu plus régulièrement de ce qui se passait dans vos échanges avec la Chambre régionale des comptes.

Monsieur le Maire

Les magistrates étaient présentes. Un échange régulier se fait avec les services. Elles ont bien sûr entendu le fait qu'il y a des agents à payer, qu'il y a des subventions et que ce sont des priorités. Comme je l'ai dit tout à l'heure dans mon discours, les magistrates demandent que nous fassions un effort de 7 millions d'euros et de 2 millions d'euros sur nos dépenses de fonctionnement entre autres, mais sachant très bien qu'il y a des secteurs auxquels on ne peut pas toucher : les agents, le personnel et les subventions, qui sont des secteurs prioritaires et évidents.

C'est à nous, après, par rapport à cela, de faire des choix, mais ce ne sera bien évidemment pas sur les associations, entre autres.

Ivan ITZKOVITCH

C'était le sens de ma question, mais où les trouvez-vous si ce n'est pas dans les associations, si cela ne peut pas être dans la masse salariale, si ce n'est pas dans les fluides ? On ne va pas dire « on coupe l'eau et l'électricité dans les écoles ».

Peut-être que vous n'avez pas aujourd'hui la réponse, c'est une question ouverte. Où trouvez-vous ces 7 millions d'euros (5 et 2 si j'ai bien compris) ? Ce n'est pas rien dans un budget. J'ai calculé à peu près. Ce sont 20 % du budget d'investissement. Ma question et la question du groupe URAM est : où les trouvez-vous ? Le savez-vous aujourd'hui ? Allez-vous mener dans les prochaines semaines des arbitrages pour trouver 7 millions d'euros dans un budget qui est déjà compliqué ? Va-t-on dire à tel groupe scolaire, à telle association, à telle rue avec des riverains « cette année, ce ne sera pas vous » ?

À un moment donné, il faudra faire des choix. La question du groupe URAM était : à quel moment allez-vous faire ces choix ? Les avez-vous déjà faits ?

Monsieur le Maire

Les choix commencent à être faits. Ce sont des choix qui sont faits aussi avec les magistrates, bien sûr, parce que c'est un travail commun. Nous sommes en train d'y travailler. Les magistrates vont imposer leur choix à la fin, mais elles nous ont déjà demandé au préalable, comme je vous l'ai dit, de faire des efforts financiers sur un certain nombre de secteurs, sachant qu'il y a des secteurs qui restent privilégiés et auxquels nous ne toucherons pas. Une étude se fait actuellement sur les choix, tant en investissement qu'en fonctionnement, qui seront donc à revoir.

Je vous apporterai bien sûr tous les éléments lors d'un prochain Conseil ou avant, si vous voulez, mais une fois que nous aurons reçu la notification de la Chambre régionale des comptes et du Préfet. Sachez que les associations restent prioritaires, bien évidemment.

Éric BÉAL

Bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs du public. Si je comprends bien, vous nous invitez, Monsieur le Maire, ce soir, à prendre des décisions qui pourraient ne pas être applicables si la Chambre régionale des comptes en décide autrement, notamment si elle fait des remarques importantes sur votre budget. Les explications ont déjà été données. C'est une situation très originale, en l'occurrence.

Je suis désolé, mais au nom du groupe URAM, je vous dis franchement...

Monsieur le Maire

Monsieur ITZKOVITCH, je ne savais pas que vous aviez un nouveau membre parmi vous !

Ivan ITZKOVITCH

Bienvenue Monsieur BEAL ! Bienvenue ! Je l'ai toujours su Monsieur BEAL, je l'ai toujours su ! C'est l'inconscient qui parle. Je suis très honoré.

Éric BÉAL

En l'occurrence, à force d'entendre Monsieur ITZKOVITCH faire des compliments à Magalie THIBAUT, j'ai fini par... Monsieur ITZKOVITCH, ce soir et la fois précédente, n'arrête pas de répéter que Madame Magalie THIBAUT dit absolument des choses très intéressantes, je finis par me mélanger les pinceaux, je suis désolé. Effectivement, je ne parle pas au nom du groupe URAM, mais au nom du groupe Rosny écologique et solidaire, vous l'aurez bien compris.

Pour en revenir sérieusement sur le fond de l'affaire et sur le fait que vous nous invitiez à prendre des décisions qui risquent de ne pas être appliquées, nous trouvons que la méthode n'est pas sérieuse. Je vous confronte à la situation. Être incapables de discuter et de susciter l'adhésion des élus qui vous soutiennent depuis trois ans et vouloir faire voter l'ensemble du Conseil municipal, c'est de l'amateurisme. Alors que vous n'êtes pas capables de susciter l'adhésion des gens qui vous ont soutenus et qui vous ont permis jusqu'à présent d'être maire, comment voulez-vous susciter une adhésion de l'ensemble du Conseil municipal sur des décisions, encore une fois, que, très franchement, nous ne maîtrisons pas et dont nous ne sommes pas sûrs qu'elles seront appliquées ? C'est vraiment une situation qui est absolument incompréhensible et nous le déplorons.

Une fois cela dit, je précise, comme l'a fait Monsieur ITZKOVITCH pour le groupe URAM que, bien entendu, les élus du groupe RES voteront les subventions, parce que nous aussi, nous avons été questionnés par des citoyens. Nous fréquentons les uns et les autres des associations et nous avons eu, évidemment, un retour des présidents qui s'adressent à nous, très inquiets, pour certaines d'entre elles, en disant « si dans quelques semaines je ne peux pas payer les intervenants, les coaches », que ce soit du sport, de la culture, etc., « on va devoir fermer boutique ». Évidemment, ce n'est pas une perspective qui les enchantait, vous vous en doutez.

Nous voterons ces subventions. Ceci étant, nous avons quand même quelques remarques à faire sur vos propositions. J'y reviendrai. Nous ne souhaitons pas freiner le versement de l'aide financière aux associations. Si vos prédictions sont justes, nous espérons bien que ces versements seront débloqués dans quelques semaines tout au plus.

Nous allons quand même discuter de cette délibération numéro 3.

Vous nous indiquez que, cela a été dit et répété, « sont subventionnées les associations œuvrant à l'intérêt général des Rosnéens, qu'elles soient axées sur le sport, l'éducation, l'action culturelle », ce qui vous permet d'ajouter ensuite que votre majorité aide la vie associative pour un montant de 5 172 000 euros. Cela, nous le contestons fortement. Comme les années antérieures, vous reprenez une très mauvaise habitude de l'URAM justement lorsqu'elle était aux affaires, qui consiste à mélanger les genres et à gonfler le montant réel de l'aide à la vie associative.

Il est faux d'affirmer que vous octroyez plus de 5,1 millions d'euros aux associations. Lorsque nous regardons le détail de ce qui nous a été présenté pour ce point numéro 3, nous constatons un certain nombre de choses. Sont incluses dans les aides versées, celles versées à l'AÉRO, qui est l'amicale du personnel municipal. Nous ne sommes pas contre le fait qu'elle soit subventionnée, mais en quoi cette amicale constitue-t-elle une association qui se tourne vers les Rosnéens ?

Sont surtout incluses des aides aux coopératives scolaires. En quoi est-ce une aide aux associations ? Des aides aux projets scolaires. Je vous signale que ce sont 94 000 euros et quelques aux coopératives scolaires, 95 000 euros pour les projets scolaires. Le sport scolaire reçoit un peu moins de 3 000 euros. Je pense que c'est plutôt dirigé vers les collèges. Les écoles privées sont prises dans ce budget. Les écoles privées, c'est un budget contraint. Vous n'avez pas le choix. La loi vous oblige à soutenir les écoles privées qui accueillent les élèves rosnéens. C'est d'autant moins un soutien à la vie associative que les écoles privées qui accueillent des élèves rosnéens sont installées à Montreuil et à Villemomble (58 000 euros).

J'ai gardé les gros morceaux pour la fin. L'AGG, qui est l'Association de gestion globale, une association, certes, mais qui gère les deux centres socioculturels du Pré-Gentil et des Marnaudes en lieu et place de la municipalité. L'AGG reçoit 571 000 euros et quelques, plus quasiment 15 000 euros de subvention. En fait, vous subventionnez un service municipal. Cela n'a rien à avoir avec la vie associative. C'est un fonctionnement d'un service municipal que vous avez externalisé, ce n'est pas la vie associative.

Le pire est que vous mettez dans ces 5 millions d'euros et quelques le Centre communal d'action sociale. Fort heureusement, nous en avons un, qui reçoit 3 163 000 euros et quelques de la part de la mairie. En quoi est-ce un soutien à l'action associative ? C'est une action évidemment indispensable. Nous avons là une action qui a trait à des aspects sociaux et de santé, mais cela n'a rien à voir avec le soutien de la vie associative. C'est une action municipale, une action politique, je dirais même, puisqu'en fonction de la subvention que vous octroyez à ce service, de son importance et de tel ou tel aspect de ce qu'il est possible de faire, c'est une action et un choix politique, mais cela n'a rien à voir avec la vie associative.

Enfin, les Amis du Jumelage, autre association, là aussi liée à des choix politiques qui ont été pris par l'URAM précédemment ou pas vous ensuite. Tout cela n'a rien à voir avec la vie associative.

Pour conclure, la question qui se pose est : quel est le montant réel du soutien aux associations œuvrant à l'intérêt général des Rosnéens, comme l'indique ce qui est présenté dans cette délibération ? Lorsqu'on fait la somme de toutes les pseudo-associations que j'ai relevées, on obtient exactement 4 052 000 euros et quelques. Plus de 4 millions d'euros, sur un budget que vous avez présenté, je le rappelle, de 5,1 millions d'euros et quelques. Que reste-t-il aux associations véritables, celles que vous prétendez soutenir, puisque vous prétendez soutenir la vie associative indispensable à des initiatives sportives, culturelles et éducatives ? Il ne reste que 1 119 698 euros. C'est beaucoup moins impressionnant que les 5 millions d'euros et quelques. Votre soutien aux associations se révèle extrêmement maigre.

Comme l'URAM avant vous, vous l'avez rappelé il y a un instant, vous êtes élu depuis 40 ans, vous avez donc repris les habitudes de la majorité URAM à laquelle vous avez appartenu de longues années. Vous essayez de dissimuler cette vérité aux Rosnéens qui est que, finalement, le soutien de la droite rosnéenne à la vie associative se révèle extrêmement maigre. Nous ne cesserons jamais à Rosny écologique et solidaire, de vous le rappeler. Merci.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur BEAL. Je pense que nous n'avons pas forcément la même notion de la vie associative. Je souhaite que les personnes actives au sein de l'AGG, du jumelage ou d'autres associations que vous avez pu citer aient entendu votre discours. Je pense qu'ils peuvent être heurtés par cela, parce que ce sont des gens au service des Rosnéens. C'est cela aussi, la vie associative. Le jumelage a autant sa place qu'une autre association, que RosnyCyclettes.

Éric BEAL

La vie associative, Monsieur le Maire, ce n'est pas remplacer des services municipaux.

Monsieur le Maire

C'est une vie associative. C'est une association qui vit. L'AGG, vous le savez bien, est au service des Rosnéens.

Éric BEAL

Comme les services municipaux, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Pour l'instant, vous savez très bien qu'une étude est faite sur l'AGG. C'est un choix qui a été fait il y a quelques années, mais même s'il y a un certain nombre d'agents, de personnels qui sont aidés, portés par la subvention que nous apportons, c'est quand même une association de centres sociaux au service de la politique de la Ville et au service des jeunes Rosnéens et des seniors. D'ailleurs, il n'y a pas que la Ville qui apporte sa subvention.

Éric BEAL

Vous jouez sur les mots, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Je ne joue pas sur les mots, Monsieur. Nous ne sommes pas d'accord sur les principes. Nous n'avons pas la même vision de la vie associative. Je pense que nous n'aurons jamais la même vision. Nous n'avons pas de choix à faire en disant « cela, c'est une vraie association », « celle-là, ce n'est pas une association, parce qu'elle ne me plaît pas ». Il y a des principes généraux de la vie associative et tout le monde entre dans ce cadre.

Madame Ventura.

Catherine VENTURA

Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas revenir sur les associations que vous avez citées, mais je vais rappeler que dans l'accompagnement aux associations, il n'y a pas que des subventions, il y a aussi ce qu'on

appelle les subventions indirectes : les prêts de salle, l'accompagnement que fait la Maison des Associations, les aides pour la comptabilité, par exemple. De nombreuses associations viennent tous les ans à la Maison des Associations pour qu'elle les aide et les accompagne dans leur comptabilité, dans leur recherche de bénévoles. L'aide aux associations, c'est aussi un forum des associations, mais aussi une journée du bénévolat, parce que rechercher du bénévolat, c'est une des plus grosses difficultés des associations.

Enfin, je vais terminer là-dessus en vous disant que je suis très étonnée d'avoir ce sujet-là aujourd'hui, alors qu'il y a une commission culture, sport et associations qui s'est tenue au mois de mars, où Madame BÖNNER était présente. Je n'ai pas eu beaucoup de questions de sa part. Une, il me semble. Celle d'avant, qui était au mois d'octobre, qui était justement sur le fonctionnement des subventions, de la Maison des Associations, sur les demandes de salles : personne n'est venu de votre groupe. Je suis vraiment très étonnée.

Éric BEAL

Écoutez, la prochaine fois, il faut nous inviter. Je ne reçois pas d'invitation des commissions. Je ne peux pas m'y rendre.

Catherine VENTURA

En effet, dans votre groupe, ce n'est pas vous qui en faites partie. Il y a deux élus que vous avez choisis entre vous. Je ne sais pas comment vous les avez choisies mais ce sont deux personnes de votre groupe.

Monsieur le Maire

Je voudrais aussi redire qu'il n'y a pas de pseudo-associations, comme vous avez pu le dire tout à l'heure, mais il y a des associations, pas de « pseudo », de vraies ou de fausses. Chacun a son engagement au service de ses adhérents, bien sûr, mais au service des Rosnéens.

Ivan ITZKOVITCH

Pour répondre à Monsieur BEAL, puisqu'il mentionne l'URAM auquel apparemment, dans son subconscient, il rêve d'appartenir... En étant plus sérieux, je tombe de ma chaise en entendant Monsieur BEAL — je dis bien Monsieur BEAL, parce que je suis sûr que ce n'est pas partagé par l'ensemble de son groupe — faire la différence entre certaines associations et d'autres. Il y a des associations qui méritent d'être subventionnées et d'autres non, sur des considérations juridiques, en plus, de bas étage : « est-ce que cela remplace ou non un service municipal ? » Honnêtement, est-ce que quand on inscrit son enfant au football, on remplace un service municipal ou non ? Peu importe.

Quand on est une personne âgée qui va au repas des seniors, organisé par le CCAS, est-ce qu'on se demande si on va dans un service municipal ou non ? Non, on va au repas des seniors. Madame PROVOST peut en témoigner, je pense. Est-ce quand on va dans un centre social, on se demande si on va dans un service municipal ou non, pour mettre son enfant à l'aide aux devoirs ou pour l'inscrire à un séjour, ou pour faire des ateliers d'alphabétisation ou je ne sais quoi ? Non.

Ça n'a pas été mentionné, mais parler de l'Amicale du personnel municipal, quand on sait l'importance que revêt dans une ville avec 1 000-1 200 agents la qualité de vie au travail, le fait que les agents puissent avoir un confort avec une amicale, oui, qui leur propose des activités, du soutien et des aides sociales, parce que ce n'est pas uniquement du loisir... Que vous veniez remettre en question le fait que le soutien associatif qu'on amène au personnel communal est un soutien qui ne mériterait pas d'exister, franchement, je ne comprends pas cette position. J'ai l'impression que ça n'a pas choqué grand monde, mais faire la différence entre des associations et d'autres, c'est tout simplement insupportable.

C'est pour cela que je dis « Monsieur BEAL » parce que je suis quasiment sûr que sur les bancs du groupe RES, on ne partage pas cette position. Il n'est pas possible de distinguer entre différents services selon qu'on remplace ou non un service municipal.

Ce qui est important, c'est ce que porte le projet, qu'il soit un projet paramunicipal, associatif, en régie, peu importe. On s'en fiche. On regarde ce qui est subventionné.

Venir dire que pendant des années URAM a camouflé 4 millions d'euros de subventions parce qu'en réalité, nous ne voulions pas donner 4 millions d'euros, mais 1 million d'euros, quel sens cela a-t-il ?

Donc, moi, je suis d'accord avec vous, Monsieur le Maire. Vous irez dire cela, Monsieur BEAL, à tous les usagers de l'AGG. Vous irez dire cela aux 1200 agents qui profitent et se retrouvent dans AÉRO. Vous irez dire cela aux personnes qui participent aux repas des seniors, à toutes les activités et aux personnes qui bénéficient de l'aide sociale du CCAS. Vous irez dire cela aux gens qui sont peut-être moins nombreux, mais qui sont néanmoins actifs et qui participent au jumelage qui honore notre ville. Je ne vais pas vous raconter l'histoire des jumelages entre la France et l'Allemagne, qui faisait partie d'un processus de paix.

Quand on entend cela, on comprend pourquoi vous n'êtes pas aux affaires. Heureusement que vous n'y êtes pas. Si vous y étiez, ces 4 millions, on ne les verrait plus. Comment entendre ce type de choses ? Oui, on est dans l'opposition, oui, on est censé s'opposer, mais sur ce point, Monsieur le Maire, notre groupe est totalement solidaire de la décision que vous allez prendre.

Monsieur le Maire

Je vois ici dans le public les représentants d'une association qui va fêter ses 60 ans cette année. Je les en félicite. Peut-on dire que c'est une pseudo-association parce qu'elle organise tous les ans un salon de peinture, qu'elle prendrait donc la place d'un salon de peinture ? Non. Chacune a sa place dans la vie associative de Rosny-sous-Bois. Il n'y a pas de différence à faire entre des « pseudo » et de soi-disant véritables associations. Non, c'est inadmissible.

Salima ZERROUR

Monsieur ITZKOVITCH, ce n'est pas du tout ce qu'a dit Monsieur BEAL, c'est simplement que ce ne sont pas du tout les mêmes lignes budgétaires. C'est différent. On englobe ce qui n'est pas associatif. Notamment, vous avez dit « allez voir les salariés de l'AGG ». Ils savent très bien faire la différence entre leur situation, leur contrat de travail et celui de leurs collègues de la Boissière. Ils travaillent ensemble, mais ils savent pertinemment qu'ils ne sont pas payés de la même manière. Leur mode de fonctionnement et de direction est totalement différent. Ce que vous venez de faire, c'est totalement démagogique, mais cela vous regarde. De toute façon, cela ne m'étonne pas.

Ensuite, mon intervention était plutôt sur ce que vous venez de dire, Madame Ventura. C'est honteux d'accabler nos collègues qui étaient en commission. Vous vous étonnez qu'il n'y ait pas eu de questions. La question date encore de l'année dernière. Vous avez un an pour préparer la réponse et vous ne l'avez toujours pas fait. La question était : dites-nous le montant des subventions demandées par chaque association rosnéenne et les montants alloués. C'est une question de l'année dernière. L'année dernière, vous avez répondu la même chose, qui est totalement à côté de la plaque, en disant aux associations à qui vous n'avez rien attribué « on ne donne pas, mais si, on donne, parce qu'on prête des salles », etc. Du grand n'importe quoi.

Encore une fois, je vais reposer la question, puisque vous n'avez pas répondu : quel montant a été demandé par chaque association ? Là, on a simplement les montants que la municipalité alloue à chaque association. Je sais que certaines associations ont eu moins que ce qu'elles ont demandé. Je souhaiterais savoir pourquoi vous leur avez donné moins ?

Par exemple, l'AGG et la Ligue des droits de l'homme. Il y en a d'autres. Pour celles à qui vous avez donné moins, pour celles qui ont des salariés, les salaires ont augmenté, le SMIC a augmenté, les fluides ont augmenté, les frais fixes ont augmenté pour certaines associations, quelles sont les explications ? C'est une explication que je vous demande pour les Rosnéens, mais explication que je vous demande aussi de faire par écrit à chaque association. C'est un minimum que nous leur devons.

Catherine VENTURA

Alors je ne comprends pas pourquoi, en commission culture, sport et associations, où j'ai proposé que nous revoyions chaque dossier un par un, ça n'a pas été fait. J'ai commencé à le faire. On m'a coupée en me posant une question. J'ai demandé si on continuait. On m'a reposé une question. Je crois que c'était Madame JACAMENT et on est passé à autre chose. Je m'interroge vraiment sur le sens de cette commission culture, sport et associations, parce que s'il n'y a que Madame JACAMENT qui a des questions, nous allons nous voir toutes les deux et je répondrai, comme cela a été fait dernièrement, il me semble, où nous avons proposé à Madame THIBAUT de venir à la Maison des Associations afin de pouvoir consulter tous les dossiers de toutes les associations qui ont fait des demandes de subventions. C'est la réponse qui a été faite, à votre demande, qui est partie dimanche, il me semble.

Salima ZERROUR

Elle n'est pas là. Tous les Rosnéens doivent être informés. Faire des réponses en catimini... Honnêtement, nous ne sommes pas là en notre nom et pour nous-mêmes, nous sommes là pour les Rosnéens et pour les associations, justement, qui se posent la question. Répondre en commission ou nous envoyer à la Maison des Associations prendre une ou deux journées pour lire chaque chiffre... Je veux que publiquement, vous assumiez vos décisions et que vous répondiez.

Arrêtez vos pirouettes, s'il vous plaît, répondez. Combien les associations ont-elles demandé ? Pour celles à qui vous avez donné moins, répondez pourquoi. Je vous demande encore une fois d'envoyer un courrier à chaque association en leur expliquant pourquoi vous leur donnez moins. Certaines seront mises en grande difficulté, voire cela va leur faire arrêter leur activité. Cela, il faut l'assumer.

Monsieur le Maire

Je crois savoir qu'au préalable, à l'époque où je m'occupais des associations, il y avait quand même une étude sur la gestion budgétaire des associations. Bien sûr, elles font des propositions. Elles nous demandent x euros pour leur fonctionnement, mais certaines associations peuvent avoir un coussin depuis quelques années. Elles peuvent avoir de l'avance, aussi. Vous savez qu'une subvention se donne, s'accorde pour aider. Ce n'est pas uniquement donner parce qu'il faut donner, donc je continue à donner, c'est parce qu'initialement, il y a un besoin, que ce besoin n'est pas comblé par l'association, donc elle frappe à la porte de la Ville en disant « il me manque tant pour organiser telle manifestation, pour organiser mes activités ».

C'est à partir de là qu'un travail minutieux d'étude est fait, du bilan financier de chacune des associations, ce qui est normal. On ne donne pas à la tête du client, on ne donne pas parce qu'untel nous plaît et on ne diminue pas parce que la tête ne nous plaît pas. C'est un travail fait par la Maison des Associations. Je tiens ici à remercier pour l'énorme travail que les agents de la Maison des Associations font. On ne peut que s'en féliciter. C'est une étude qu'elles font. Vous pouvez prendre contact avec Madame FREDERICQUE et son équipe, qui vous donnera tous les éléments à cet effet.

Monsieur BEAL.

Éric BÉAL

Voyez, là, on est en plein dans la situation que je dénonçais. Vous prétendez que les agents travaillent. Bien sûr qu'ils travaillent, mais ce ne sont pas eux qui prennent les décisions. Les subventions et leurs montants, ce sont des décisions politiques, que vous le vouliez ou non.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas dit cela, Monsieur BEAL.

Éric BEAL

Attendez. On a l'impression que les agents prennent les décisions et que vous ne faites que les appliquer.

Monsieur le Maire

Pas du tout. Les agents font des propositions. Elles font l'étude et après, ce sont en effet les élus, n'est-ce pas Madame Ventura, qui prennent les décisions.

Éric BEAL

Donc nous sommes dans l'ambiguïté la plus totale. C'est ce que je dénonçais et que Monsieur ITZKOVITCH a fait semblant de ne pas comprendre. C'est de la démagogie pure. Quand on remplace un service municipal par une association et qu'on la fait travailler en prétendant que c'est une association, non, ce n'est pas une association, c'est un service municipal rendu par la municipalité. C'est pour cela, j'insiste, que nous allons voter ces crédits. Il n'est pas question de supprimer quoi que ce soit pour les seniors, pour les sportifs, etc., comme le prétendait Monsieur ITZKOVITCH, il est question de savoir si vous soutenez véritablement la vie associative, ou bien si vous faites semblant, en vous cachant derrière des structures associatives pour remplacer, ce qui est tellement pratique.

Vous dites aux associations « voilà, on vous donne telle subvention cette année, elle a un peu baissé, démerdez-vous, vous gérez vos agents, vous gérez vos salariés, vous gérez les fluides, vous vous démerdez, nous, nous ne voulons pas le savoir ». C'est tellement pratique. C'est tellement démagogique cette position. C'est ce que nous dénonçons avec mes collègues de RES, le fait que vous mélangez les genres.

Ou bien séparez les genres. Pourquoi mélangez-vous tout ? Séparez les associations qui remplacent un service municipal. Prenez vos décisions. Assumez-les. Ce sont des décisions politiques. Si vous donnez moins de subventions cette année à l'AGG, ce sont moins de possibilités pour les centres socioculturels de fonctionner. C'est une décision politique. Ce n'est pas du tout une décision de subvention d'association. C'est la même chose pour le CCAS.

Monsieur le Maire

Je crois que nous ne sommes pas du tout sur la même longueur d'onde. Madame Ventura, vous allez répondre, mais inutile de continuer ce débat stérile.

Éric BÉAL

Ce n'est pas un débat stérile, c'est un débat très intéressant pour les citoyens qui nous écoutent.

Monsieur le Maire

Je pense en effet que nous n'avons pas du tout la même vision de la vie associative, Monsieur BEAL.

Madame SEBAN.

Shannon SEBAN

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je voulais juste ici prendre la parole sur le sujet des associations qui sont très dynamiques et essentielles dans notre vie. À Rosny-sous-Bois, je m'en rends compte au quotidien. Nous avons un tissu associatif extrêmement riche et dynamique qui organise des événements régulièrement. Je crois, Monsieur BEAL, que vous faites ici l'amalgame des genres en confondant les associations avec les services municipaux. Je crois que l'objectif n'est pas de dire que les associations viendraient se substituer à certains services municipaux, mais elles viennent parfois en complément. Je crois que nous ne devons pas faire d'amalgame entre les deux.

Certaines associations, par exemple, offrent du soutien scolaire à certains élèves, mais ces associations ne viennent pas ici avec une vocation qui est celle de se substituer aux écoles de

notre ville, bien au contraire. Elles viennent ici en complément, apporter un renfort scolaire à certains étudiants et écoliers de notre ville. J'étais, pas plus tard que ce dimanche par ailleurs, à un événement organisé au centre aquanautique Camille Muffat par le Rosny Futsal club qui organisait un tournoi sportif 100 % féminin pour des jeunes femmes de notre ville. Le président de ce club me disait être assez embêté que notre dernier Conseil municipal n'ait pas réussi à faire adopter le budget et qu'il se voie ici privé de subventions.

Je crois que notre objectif ici, en tant qu'élus, c'est de faire en sorte qu'on puisse agir avec efficacité. Je trouve cela très bien. Nous sommes dans une démocratie. Nous avons certains élus d'opposition et certains élus de la majorité. Chacun à sa place. Nous sommes ici pour débattre, mais in fine, je crois que nous devons garder un seul état d'esprit qui est le pragmatisme et faire en sorte que nous puissions délivrer des choses très concrètes. Je dois ici apporter mon soutien à Monsieur le Maire ainsi qu'à Monsieur ITZKOVITCH et à toutes les associations de notre ville qui font un travail formidable.

Monsieur le Maire

Merci Madame SEBAN.

Mme VENTURA vous allez clore ce chapitre.

Catherine VENTURA

Je vais clore, parce que je suis vraiment attristée par ce que je viens d'entendre. Les associations et les bénévoles jouent un rôle crucial dans le tissu social de notre ville et méritent une défense passionnée. L'engagement désintéressé des bénévoles et leur dévouement contribuent de manière significative à améliorer la qualité de vie de nombreuses personnes. Je soutiendrai toujours les associations et les bénévoles, car ils sont les piliers de la solidarité et du soutien social.

Je soutiendrai toujours le bénévolat, car il renforce les liens entre les individus au sein de notre commune, favorisant ainsi la cohésion sociale. Je soutiendrai toujours les associations, car elles jouent un rôle essentiel dans la transmission des valeurs et des compétences. Elles transmettent des connaissances, des savoir-faire et des valeurs fondamentales à travers le sport ou la culture, par exemple. Elles permettent aux Rosnéens de s'engager dans des activités qui correspondent à leurs passions, mais aussi à leurs intérêts.

En défendant le monde associatif, notre majorité soutient des valeurs telles que la solidarité, l'empathie et l'altruisme. L'engagement désintéressé des bénévoles est une source d'inspiration et un exemple à suivre pour la société dans son ensemble. Je soutiendrai toujours les associations et les bénévoles, car c'est reconnaître et valoriser la contribution inestimable à la construction d'un monde plus juste, plus solidaire et plus épanoui.

Monsieur le Maire

Merci, Madame Ventura.

Dernière intervention. Nous allons avancer.

Salima ZERROUR

C'est justement parce que vous avez réitéré votre proposition de venir à la Maison des Associations pour étudier tous les dossiers des associations qui ont été déposés. Nous sommes d'accord, je suis d'accord, mais dans ce cas, il faudra rouvrir le samedi, le dimanche et après 19 heures, voire 20 heures, parce que je suis désolée, je travaille.

Monsieur le Maire

24 heures sur 24.

Salima ZERROUR

Je travaille, Monsieur le Maire. Je suis bénévole aussi à la Ville de Rosny et c'est après mes heures de travail. Je suis prête à venir même jusqu'à minuit, il n'y a pas de souci, parce que je

le fais justement au sein du conseil d'administration de l'AGG où je suis et où régulièrement, je suis en réunion de 20 heures jusqu'à 1 heure du matin. Là, en l'occurrence, effectivement, j'irai étudier tous les dossiers, mais il faudra rouvrir le week-end et le soir après 20 heures.

Monsieur le Maire

Bien sûr. Sans problème. Je pense que Madame Ventura aura plaisir à vous recevoir.

Eric BEAL

Vous pouvez aussi nous confier les clés, il n'y a pas de souci. Nous sommes des gens responsables.

Monsieur le Maire

Respectables et responsables, bien sûr. Il n'y a pas de souci.

Eric BEAL

Il y a toujours une solution, puisque vous prétendez être pragmatique.

Monsieur le Maire

Bien sûr.

Nous allons voter. Voici le résultat du vote : à l'unanimité. 43 votants.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**43
43**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

4. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION DE GESTION GLOBALE D'UN MONTANT DE 635 000 EUROS ET VERSEMENT DU SOLDE « CONTRAT ENFANCE » ET « BONUS TERRITOIRE » D'UN MONTANT DE 14 910,64 EUROS — APPROBATION DE L'AVENANT N° 2

Catherine VENTURA

L'Association de gestion globale gère les centres socioculturels du Pré-Gentil et des Marnaudes, ainsi que les multi accueils du Pré-Gentil et Arc-en-ciel. L'AGG coordonne, favorise et soutient toute initiative et action contribuant au développement social, éducatif et culturel sur les quartiers du Pré-Gentil et des Marnaudes.

La présente délibération entrera en vigueur lorsque le Préfet rendra exécutoire le Budget Primitif 2023. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n°2 à la Convention d'objectif et de Moyens et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le

signer ; d'autoriser le versement de la subvention ; et autoriser le versement du solde du Bonus Territoire 2021/Contrat Enfance 2019-2020.

Monsieur le Maire

Merci, Madame Ventura. Y a-t-il des questions ? Monsieur BEAL.

Éric BEAL

Juste une question technique. Vous nous invitez, pour les points suivants, à approuver la subvention de telle ou telle association. Pourquoi avoir choisi ces associations ? Au début, nous nous sommes posé la question et nous avons imaginé qu'il s'agissait des grosses subventions, mais non, pas du tout, il y a aussi de petites subventions. Pourquoi choisissez-vous de nous faire revoter, en quelque chose, puisque le point numéro 3 s'appliquait déjà à la répartition des crédits de subvention sur des associations particulières ? Merci.

Patricia VAVASSORI

Monsieur BEAL, il y a certaines associations où des élus siègent, donc ils ne pourront pas prendre part au vote. Un certain nombre d'associations sont donc isolées pour préciser les élus qui ne pourront pas voter pour ces crédits.

Éric BEAL

Merci.

Monsieur le Maire

C'est le cas pour l'AGG, puisque Madame MAILLOT, Madame ZERROUR, Monsieur DO ESPIRITO SANTO, Monsieur NOBRE, Monsieur CAVANNA et Monsieur CHAMBORAIRE ne peuvent pas prendre au vote. D'autres questions ? Je passe au vote. Les personnes qui peuvent voter votent.

Mme ELICE, vous pouvez voter puisque...

Steve CHAMBORAIRE

Non, c'est Madame ELICE qui fait partie du Conseil d'administration de l'AGG. C'est moi qui n'y suis plus.

Monsieur le Maire

Donc, Monsieur CHAMBORAIRE, vous votez. Bien alors nous votons.

Patricia VAVASSORI

Par délibération ont été désignés Madame Danièle MAILLOT, Madame Salima ZERROUR, Monsieur Felipe DO ESPIRITO SANTO, Monsieur Antonio NOBRE, Monsieur Fabrice CAVANNA et Monsieur Steve CHAMBORAIRE n'y est plus. C'est Madame Christine ELICE, effectivement.

Monsieur le Maire

Après ces éclaircissements, nous pouvons voter. Nous avons 43 votes exprimés et 37 votes pour cette délibération. 5 élus n'ont pas pris part au vote.

37 voix pour et 6 non-prises part au vote (Mme ELICE, Mme MAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, M. NOBRE, Mme ZERROUR)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**37
37**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION
NON PRISES PART AU VOTE**

**0
0
6**

Mme ELICE, Mme MAILLOT, M. CAVANNA,
M. DO ESPIRITO SANTO, M. NOBRE, Mme ZERROUR

5. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION STADE OLYMPIQUE DE ROSNY-SOUS-BOIS D'UN MONTANT DE 229 500 EUROS — APPROBATION DE L'AVENANT N° 6 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Monsieur le Maire

Je laisse la parole à Madame Ventura.

Catherine VENTURA

Le Stade Olympique de Rosny-sous-Bois (SOR) est une association sportive et pluridisciplinaire qui regroupe 16 sections. Au regard de l'intérêt que représentent les activités sportives de cette association pour les Rosnéens, la Ville a décidé de soutenir son action.

La présente délibération entrera en vigueur lorsque le Préfet rendra exécutoire le Budget Primitif 2023 de la Ville de Rosny-sous-Bois conformément aux dispositions de l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n° 6 à la Convention d'objectifs et de Moyens et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ; et d'autoriser le versement de la subvention.

Monsieur le Maire

Merci, Madame Ventura. Des questions ? Je vais donc passer au vote, sachant que Madame REGNAULD et Monsieur CAVANNA ne prennent pas part du vote. Tout le monde a pu voter. 43 votes exprimés, dont 41 votes pour et 2 non participations au vote. Merci pour le SOR.

41 voix pour et 2 non-prises part au vote (Mme REGNAULD, M. CAVANNA)

SUFFRAGES EXPRIMES	41
POUR	41
	M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NON PRISES PART AU VOTE	2
	Mme REGNAULD, M. CAVANNA

6. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS DU CIRQUE DE ROSNY DE 163 800 EUROS — APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Nathalie REGNAULD

Bonsoir à tous.

L'École Nationale des Arts du Cirque de Rosny (ENACR) a pour objet de développer et promouvoir la connaissance ainsi que la pratique des disciplines circassiennes sous toutes leurs formes, notamment par :

- une diversification de ses enseignements permettant de proposer une formation de jeunes talents susceptibles de rejoindre le secteur professionnel ou amateur du cirque,
- la réalisation de toutes actions et prestations en rapport avec le développement et la promotion de ses activités et de celle du cirque,
 - des actions culturelles avec le milieu scolaire.

Au regard de l'intérêt que peut représenter l'activité de cette association pour la population rosnéenne, la Ville a décidé de soutenir son action.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer,
- autoriser le versement de la subvention de 163 800 €

Mme VENTURA ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire

Bien. Merci. Des questions ? Non. Je passe au vote. Nous avons 41 voix pour cette délibération et deux non-participations au vote. Merci.

41 voix pour et 2 non-prises part au vote (Monsieur le Maire, Mme VENTURA)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**41
41**

Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, , M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

ABSTENTION

0

CONTRE

0

NON PRISES PART AU VOTE

2

M. FAUCONNET, Mme VENTURA

7. APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION MISSION LOCALE DE LA MARNE AUX BOIS — ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE D'UN MONTANT DE 118 750 EUROS

Monsieur le Maire

Cette mission locale de la Marne aux Bois a pour objet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des difficultés liées à l'insertion sociale et professionnelle, de favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de compléter et de renforcer les actions conduites par ceux-ci dans le cadre de leurs missions d'insertion des jeunes, de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Elle est habilitée à intervenir sur les villes de Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne et Rosny-sous-Bois. À cet effet, les trois villes et l'association ont conclu une convention collective pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui a été prorogée d'un an avec l'accord du Conseil municipal par la délibération n° 19 du 15 décembre 2022.

Je vous propose de bien vouloir approuver cette subvention de 118 750 euros. Des questions ? Odile TISSOT et Steeve CHAMBORAIRE ne prennent pas part au vote. Le vote est ouvert. Pour 39, 2 abstentions et 2 non-prises de part au vote. Merci pour la Mission Locale.

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**41
39**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, M. ASSILATAM, Mme SEBAN, M. CIANI, , Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

CONTRE

0

ABSTENTIONS

2

M. CAPILLON, M. POINSIGNON

NON PRISES PART AU VOTE

2

M. CHAMBORAIRE, Mme TISSOT

8. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE D'UN MONTANT DE 54 000 EUROS — APPROBATION DE L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'ASSOCIATION ART ÉQUESTRE ET ATTELAGE

Nathalie REGNAULD

L'association Art Équestre et Attelage a pour objet de perpétuer la pratique des arts équestres. Au regard de l'intérêt que peut représenter l'activité de cette association pour la population rosnéenne, la Ville a décidé de soutenir son action. C'est pourquoi, entre la Ville de Rosny-sous-Bois et l'association, il a été contracté une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2022-2024 lors du Conseil municipal du 26 mars 2022. Un avenant n°1 fixant le montant de la part variable de la subvention 2022 a été approuvé en date du 17 novembre 2022.

Au regard des différents échanges avec la nouvelle équipe dirigeante de l'association, il est aujourd'hui proposé de revoir les modalités de mise en œuvre des objectifs définis à l'article 1.1 du document dans le cadre de ce deuxième avenant.

Pour permettre à l'association d'assurer ses activités, il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 54 000 euros au titre de l'année 2023. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir d'approuver la modification de l'article 1.1 de ladite convention d'objectifs et de Moyens ; d'approuver l'avenant n° 2 à la Convention d'objectifs et de Moyens et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ; d'autoriser le versement de la subvention.

Monsieur le Maire

Merci, Madame REGNAULD. Des questions. Monsieur BEAL.

Éric BEAL

Je vois que sur l'objectif, vous avez supprimé une précision du nombre d'élèves accueillis et de l'horaire dans le cadre de l'accueil des classes. Peut-on savoir quelles sont les raisons qui vous ont poussé à supprimer le nombre d'élèves accueillis ?

Monsieur le Maire

Mme REGNAULD ou Mme VENTURA, avez-vous une réponse à apporter ? Parce que je n'ai pas la réponse.

Nathalie REGNAULD

Je pense que c'est parce que nous ne pouvions pas imposer un certain nombre. Le but est que la démarche commence à être faite. C'est ce qui s'est passé. Nous avons proposé aux écoles de venir au centre équestre et ils ont commencé à en recevoir. Je pense que le fait de mettre des chiffres bien précis était plus compliqué à réussir à faire l'objectif. Là, le but était qu'il rentre dans des démarches d'aller vers plusieurs représentants, que ce soient les jeunes ou les moins jeunes, pour faire découvrir le centre équestre à l'ensemble des Rosnéens.

Éric BEAL

Pardonnez-moi, Madame REGNAULD, mais il s'agit très précisément de l'accueil de classes. Si c'est une question de capacité, cela veut dire qu'une classe entière ne peut pas être accueillie. Que font les élèves qui ne peuvent pas approcher les chevaux pendant qu'un certain nombre de leurs camarades en profitent ? Il y a une question d'organisation. Je ne sais pas. Peut-être que c'est par demi-classe. Dans ce cas, la Ville aide-t-elle les enseignants à encadrer, etc. ? Avez-vous des précisions ?

Catherine VENTURA

Ce que j'avais noté, c'est que seul un certain nombre d'élèves peut monter sur un poney, puisqu'une monitrice peut encadrer un cours de 7-8 personnes.

Les autres, pendant ce temps, vont aller découvrir le poney, les selles, le matériel. Ils vont faire un tour dans l'installation. Voilà ce que j'avais noté.

Monsieur le Maire

Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? Nous passons au vote. Nous avons nos 43 votes exprimés. 42 pour et 1 abstention.

42 voix pour et 1 abstention (M. POINSIGNON – URAM)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

43

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, , Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

0

1

M. POINSIGNON

9. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION JEANNE D'ARC DE ROSNY-SOUS-BOIS » D'UN MONTANT DE 43 200 EUROS — APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Nathalie REGNAULD

L'association Jeanne d'Arc de Rosny-sous-Bois a pour objet de promouvoir, dans le respect des valeurs morales, l'initiation et la pratique du sport pour tous. Elle exerce son action, en dehors de toute considération ethnique, religieuse ou politique. Elle veille à l'absence de discrimination dans sa vie et son organisation. L'association respecte l'égal accès des femmes et des hommes, aux instances dirigeantes.

La Jeanne d'Arc de Rosny est une association pluridisciplinaire qui s'articule autour de 6 sections : basket-ball, escalade, tennis de table, pétanque, volley-ball, les anciens. Elle regroupe chaque année plus de 700 adhérents au total.

Au regard de l'intérêt que peut représenter l'activité de cette association pour la population rosnéenne, la Ville a décidé de soutenir son action.

Pour l'année 2023, à la demande de l'Association Jeanne d'Arc de Rosny-sous-Bois, il est proposé de lui attribuer une subvention ordinaire d'un montant de 43 200 euros.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ; et d'autoriser le versement de la subvention.

Monsieur le Maire

Merci, Madame REGNAULD. Des questions ? Pas de question. Je passe au vote. 43 votes exprimés. 43 votes pour. Merci pour la Jeanne d'Arc, l'une des plus anciennes associations de Rosny-sous-Bois.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR

43

43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

CONTRE

0

ABSTENTION

0

10. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION AEROSNY – DITE « AÉRO » D'UN MONTANT DE 40 000 EUROS ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ANNÉE 2023

Virginie LEFELLE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Conseil municipal a décidé d'adhérer au Comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS). En complément, la Ville a souhaité conserver une structure locale de forme associative devant permettre l'organisation des temps de convivialité entre les agents de la Ville et du CCAS.

L'association Aérosny (Aéro) a ainsi été créée par un noyau dur de 10 agents et d'une cinquantaine d'agents volontaires. Cette association a pour objet de favoriser l'esprit de solidarité et de convivialité entre les adhérents et leurs familles, par l'organisation d'activités dans les domaines culturel, sportif, social et de loisirs ; créer, développer et coordonner des activités sociales, culturelles et sportives pour les employés de la Ville de Rosny-sous-Bois ; et permettre la participation et l'émancipation de tous, en créant du lien entre ses membres.

Un bilan positif des actions menées entre 2020 et 2022 a permis de constater l'importance des activités proposées pour le personnel de la collectivité. Aussi est-il proposé de contractualiser une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 en précisant les objectifs cités ci-dessus et de lui attribuer la subvention de 40 000 euros.

La présente délibération entrera en vigueur lorsque le Préfet rendra exécutoire le Budget Primitif 2023 de la Ville de Rosny-sous-Bois conformément aux dispositions de l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention d'objectifs et de moyens et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ; d'autoriser le versement de la subvention.

Je voulais ajouter un grand merci aux agents pour leur investissement.

Monsieur le Maire

Merci, Madame LEFELLE. Des questions ? Je passe au vote. 43 votes exprimés, 43 votes pour.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**43
43**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

11. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION UNIVERSITÉ POPULAIRE D'UN MONTANT DE 27 000 EUROS — APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Catherine VENTURA

L'Université Populaire est une association qui propose de nombreuses activités culturelles, individuelles ou collectives : danse, cours de musique ou de chant, théâtre, comédie musicale, arts plastiques, mais aussi yoga, tai-chi, qi jong ou encore apprentissage des langues étrangères.

Au regard de l'intérêt que peut représenter cette activité, la Ville a donc décidé de soutenir son action.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ; et autoriser le versement de la subvention.

La présente délibération entrera en vigueur lorsque le Préfet rendra exécutoire le Budget Primitif 2023.

Monsieur le Maire

Merci, Madame Ventura. Des questions ? Non ? Je passe au vote. 43 voix pour. Un grand merci.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

43

43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

CONTRE

0

ABSTENTION

0

12. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE ROSNY-SOUS-BOIS » D'UN MONTANT DE 11 000 EUROS
--

Odile TISSOT

L'association Société d'Histoire de Rosny-sous-Bois a pour objet d'étudier les questions se rapportant à l'histoire de Rosny-sous-Bois, réunir tous les documents, pièces d'archives, lettres, autographes, livres, iconographies, objets divers se rapportant au passé de la ville et de ses habitants.

Pour l'année 2023, à la demande de l'association Société d'Histoire de Rosny-sous-Bois, il est proposé de lui attribuer une subvention ordinaire d'un montant de 11 000 euros.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement de la subvention pour soutenir l'association dans son action.

Monsieur le Maire

Merci, Madame Tissot. Des questions ?

Magalie THIBAUT

Une question qui ne concerne pas la Société d'Histoire, mais qui fait écho à une des questions que je vous ai posées en début de Conseil, à savoir un éclaircissement des élus du Conseil municipal du groupe Rosny ensemble qui ont publiquement dit qu'ils démissionnaient et qui, ce soir, présentent encore des délibérations.

Vous ne m'avez pas répondu. Je me suis dit que cela allait changer entre-temps. Ça n'a rien de personnel pour Madame TISSOT, mais j'attendais la première délibération dans laquelle nous allions nous retrouver dans cette configuration. Encore une fois, par souci de transparence, qu'en est-il, Monsieur le Maire ? Ces démissions sont-elles officielles ? Ont-elles été refusées ? Ces élus vont-ils continuer de gérer leurs délégations ? Il nous semble en tout cas qu'il y a un flou qu'il nous est important de lever ce soir.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de flou. Madame TISSOT présente cette délibération ce soir. Les démissions n'ont pas été actées.

Monsieur CAREL ne prend pas part au vote. Nous pouvons voter. 42 voix pour et 1 non-participation au vote.

42 voix pour et 1 non-prise part au vote (M. CAREL)

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M.

BEAL

ABSTENTION

0

CONTRE

0

NON PRISE PART AU VOTE

1

M. CAREL

13. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE D'UN MONTANT DE 3 800 EUROS À L'ASSOCIATION ROSNY RAIL

Odile TISSOT

L'association Rosny Rail a pour but de créer et de gérer, à Rosny-sous-Bois, un centre ferroviaire destiné, notamment, à faire découvrir au public scolaire francilien l'histoire du train (son passé, sa place dans l'économie), mais aussi ses perspectives d'avenir. Pour ce faire, elle assure la gestion du centre de découverte.

Pour l'année 2023, à la demande de l'association Rosny Rail, il est proposé de lui attribuer une subvention ordinaire d'un montant de 3 800 €.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement de la subvention pour soutenir l'association dans son action.

Monsieur le Maire

Très bien, Madame VENTURA ne prendra pas part au vote. Merci. Des questions pour cette association très dynamique ? Non. Nous pouvons voter. 43 votes exprimés. 42 votes pour et 1 non-participation à ce vote.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

ABSTENTION

0

CONTRE

0

NON PRISE PART AU VOTE

1

Mme VENTURA

14. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION « LES AMIS DU JUMELAGE » D'UN MONTANT DE 12 740 EUROS

Monsieur le Maire

Les Amis du Jumelage qui ont fait polémique tout à l'heure. Madame Maillot.

Danièle MAILLOT

Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous.

L'association Les Amis du Jumelage a pour objet de créer des relations amicales entre Rosny-sous-Bois et ses villes jumelles, favoriser l'instauration de rapports étroits entre leurs habitants au plan des individus et des collectivités en organisant et en facilitant les échanges sociaux, culturels, sportifs, scolaires et économiques, coordonner et stimuler les actions de chaque groupe entretenant un rapport avec une ville jumelle.

Pour l'année 2023, à la demande de l'association Les Amis du Jumelage, il est proposé de lui attribuer une subvention ordinaire d'un montant de 12 740 €.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement de la subvention pour soutenir l'association dans son action.

Monsieur le Maire

Merci, Madame MAILLOT. 7 élus ne prennent pas part au vote : Madame VENTURA, Madame ROUSSEL, Madame JACAMENT, Madame BÖNNER, Monsieur SALLIOT, Monsieur NOBRE et Monsieur DO ESPIRITO SANTO. Des questions ?

36 voix pour et 7 non-prises part au vote (Mme VENTURA, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. DO ESPIRITO SANTO, M. NOBRE, Mme JACAMENT, Mme BONNER)

SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR

36
36

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, , M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

ABSTENTION
CONTRE

0
0

NON PRISES PART AU VOTE

7

Mme VENTURA ,Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. DO ESPIRITO SANTO, M. NOBRE, Mme JACAMENT, Mme BONNER

15. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION CHŒUR DES TROIS VOIX D'UN MONTANT DE 1500 EUROS

Catherine VENTURA

L'association Chœur des trois voix est une association culturelle qui permet aux Rosnéens de pratiquer le chant choral et de produire des concerts à Rosny-sous-Bois ou en Allemagne, par exemple, dans le cadre du jumelage.

La présente délibération entrera en vigueur lorsque le Préfet rendra exécutoire le Budget Primitif 2023.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement de la subvention pour soutenir l'association dans son action.

Monsieur le Maire

Merci, Madame Ventura. Questions ?

Pierre-Olivier CAREL

Je m'interrogeais sur le montant de 1500 euros. N'y a-t-il pas une erreur ? L'association avait demandé un montant bien plus élevé. Si elle n'est pas en situation de pouvoir la toucher, elle sera en cessation d'activité au début de l'été. Qu'en est-il du montant ?

Catherine VENTURA

J'ai reçu le trésorier il y a très peu de temps. Lorsque l'association a fait sa demande de subvention en juin 2022, elle avait donné un certain montant au niveau de ses comptes qui lui permettait de tenir avec une subvention de 1500 euros. Ce choix de subvention a été acté en fonction des comptes transmis, parce que nous sommes bien d'accord sur le fait qu'une association n'est pas là pour faire de la trésorerie.

Monsieur le Maire

Eu égard à un échange que j'ai eu avec Monsieur SALLIOT, en effet, nous verrons à l'avenir, puisqu'il m'a fait part de difficultés qui pourraient arriver. Nous en avons parlé avec Madame VENTURA. Nous verrons pour accorder éventuellement une subvention exceptionnelle.

Nous allons passer au vote. Monsieur SALLIOT ne vote pas, bien sûr. Nous avons 41 voix pour et 1 abstention.

**41 voix pour, 1 abstention (M. CAPILLON – URAM)
et 1 non-prise part au vote (M. SALLIOT)**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
1**

NON PRISE PART AU VOTE

**M. CAPILLON
1
M. SALLIOT**

16. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS DE ROSNY D'UN MONTANT DE 1000 EUROS

Catherine VENTURA

L'Association pour adultes et jeunes handicapés de Rosny-sous-Bois a un rôle d'information, de soutien, de suivi des personnes en situation de handicap et agit auprès des pouvoirs publics pour qu'ils mettent en place les structures et les services nécessaires.

Pour l'année 2023, à la demande de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de Rosny (APAJHR), il est proposé de lui attribuer une subvention ordinaire d'un montant de 1 000 €.

La présente délibération entrera en vigueur lorsque le Préfet rendra exécutoire le Budget Primitif 2023.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement de la subvention afin de soutenir l'association dans son action.

Monsieur le Maire

Monsieur MESA ne prend pas part au vote pour cette subvention. Des questions ? Nous passons au vote. 42 votes pour et 1 non-participation. Merci pour l'association APAJHR.

42 voix pour et 1 non-prise part au vote (M. MESA-GIRALDO)

SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

ABSTENTION

0

CONTRE

0

NON PRISE PART AU VOTE

1

M. MESA GIRALDO

17. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION LA MAISON DE LA COLLINE D'UN MONTANT DE 900 EUROS

Catherine VENTURA

L'association La Maison de la Colline propose des activités sportives, de loisirs ou culturels afin de favoriser l'épanouissement physique, moral et intellectuel des personnes en situation de handicap.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement de la subvention afin de soutenir l'association dans son action.

Monsieur le Maire

Monsieur MESA ne prend pas part au vote. Des questions. Non. Nous passons au vote. 42 votes pour et 1 non-participation à ce vote. Merci pour la Maison de la Colline.

42 voix pour et 1 non-prise part au vote (M. MESA-GIRALDO)

SUFFRAGES EXPRIMES	42
POUR	42 M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL
ABSTENTION	0
CONTRE	0
NON PRISES PART AU VOTE	1 M. MESA GIRALDO

18. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE ROSNY-SOUS-BOIS D'UN MONTANT DE 600 EUROS

Odile TISSOT

Pour l'année 2023, à la demande de l'association Union Nationale des Combattants de Rosny-sous-Bois, il est proposé de lui attribuer une subvention ordinaire d'un montant de 600 €.

L'association « Union Nationale des Combattants, a pour objet de :

- Maintenir, dans l'intérêt supérieur du pays, les liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité qui existent entre ceux qui ont participé à la défense de la Patrie, et notamment ceux qui ont vocation à relever l'organisme officiel en charge des anciens combattants et victimes de guerre,
- Défendre, par tous les moyens en son pouvoir, les intérêts moraux, sociaux et matériels de ses adhérents et leur ayant droit (ascendants, descendants, conjoints, orphelins),
- Perpétuer, dans la France métropolitaine, dans les Départements d'Outre-Mer et dans les Territoires d'Outre-Mer, comme chez nos alliés, le souvenir des combattants morts pour la France, de servir leur mémoire, d'entretenir et de développer des relations fraternelles entre les anciens combattants des Nations Unies ou Alliés.

Pour l'année 2023, à la demande de l'association Union Nationale des Combattants de Rosny-sous-Bois, il est proposé de lui attribuer une subvention ordinaire d'un montant de 600 €.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement de la subvention afin de soutenir l'association dans son action

Monsieur le Maire

Très bien, Madame Tissot. Je ne prendrai pas part au vote, puisque je suis membre du conseil d'administration de cette association. Des questions ?

Franck DELALANDE

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cela ne concerne pas le montant de la subvention, mais je vous ai adressé un mail concernant la dernière cérémonie du 8 mai 1945. Je voudrais avoir une réponse. Je n'ai pas d'accusé de réception. Ceci me semble très étrange.

Monsieur le Maire

Vous l'aurez d'ici à la fin de la semaine, pas de souci, puisqu'elle est prête à partir. Je passe au vote. 42 votes pour et 1 non-participation au vote. Merci pour l'UNC.

42 voix pour et 1 non-prise part au vote (Monsieur le Maire)

SUFFRAGES EXPRIMES	43
POUR	42
	Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL
ABSTENTION	0
CONTRE	0
NON PRISES PART AU VOTE	1
	M. FAUCONNET

19. PARTICIPATION FORFAITAIRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS ACCUEILLANT DES ÉLÈVES ROSNÉENS

Stéphanie AWAD

Conformément à la loi, la Ville de Rosny-sous-Bois se doit d'accorder une participation financière aux établissements privés accueillant des élèves rosnéens.

Dans ce sens, nous vous proposons les forfaits indiqués dans le tableau pour les établissements Fidélis, Henri Matisse et Blanche de Castille. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette délibération et autoriser les versements aux établissements concernés. Merci.

Monsieur le Maire

Des questions ? Monsieur BEAL.

Éric BEAL

Juste une remarque. Je ne veux pas relancer la polémique, mais après la déformation de mes propos et la démagogie de Monsieur ITZKOVITCH, dans le texte de délibération, il est clairement dit "conformément à la loi". Il ne s'agit donc pas de soutien à la vie associative. De la même façon, les coopératives scolaires, etc. Bref. Je n'insiste pas.

Monsieur le Maire

Très bien. Merci. Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Je ne vais pas me faire le défenseur de votre budget, mais je ne pense pas que dans le montant des 5 millions d'euros et quelques indiqués par Madame VENTURA tout à l'heure, c'était inclus dedans. C'est une participation forfaitaire. Ce n'est pas inclus. Budgétairement, ce n'est pas du tout considéré comme une subvention associative. C'est prévu par la loi, haute lutte des parents d'élèves de l'école libre, donc à un moment donné, Monsieur BEAL...

Éric BEAL

Vous n'avez pas regardé les documents qu'on nous a donnés. C'est marqué dessus.

Ivan ITZKOVITCH

Souffrez-vous que je termine ma phrase ?

Éric BEAL

À un moment donné, il faut arrêter de dire n'importe quoi, Monsieur ITZKOVITCH.

Monsieur le Maire

Vous dites toujours qu'on vous coupe la parole. Laissez Monsieur ITZKOVITCH terminer, s'il vous plaît.

Ivan ITZKOVITCH

Ce que je vous dis, c'est que vous tentez de réanimer une polémique qui n'a pas lieu d'être puisqu'en l'occurrence, là, j'ai le titre de la délibération devant les yeux : "Participation forfaitaire aux frais de fonctionnement pour les établissements privés". Il n'est absolument pas indiqué "subvention aux associations". Madame Ventura pourra peut-être confirmer que ce n'était pas compris dans ce qu'elle a dit tout à l'heure.

Éric BÉAL

Si.

Ivan ITZKOVITCH

Non, Monsieur BEAL. Sauf erreur de ma part, tout à l'heure, vous avez réagi à une intervention de Madame VENTURA sur un montant global en indiquant que pendant des années, l'URAM avait camouflé 4 millions d'euros de fausses aides associatives. Ce n'est absolument pas le cas, puisqu'ici, c'est une participation forfaitaire prévue par la loi aux écoliers domiciliés à Rosny-sous-Bois inscrits dans des établissements sous contrat avec l'État. Ne confondez pas tout et n'essayez pas de réanimer une polémique par rapport à une position de toute à l'heure qui, à mon avis, à posteriori, on vous dessert, puisque vous dites que nous avons mal compris. Nous avons très bien compris en réalité ce que vous vouliez dire.

Éric BEAL

Vous prouvez que vous n'avez pas consulté les documents qui nous ont été fournis. Dans la liste et dans les 5,1 millions d'euros présentés, vous avez cette subvention présentée comme une subvention associative, c'est tout. Ce n'est pas grave. Vous prendrez le temps de consulter la liste et vous verrez.

Ivan ITZKOVITCH

Je parle du titre de la délibération, Monsieur BEAL, pas de la liste.

Monsieur le Maire

Je passe au vote. 43 votes exprimés et 43 votes pour. Comme quoi, la polémique mène à des résultats unanimes. Bien. Merci pour l'ensemble de ces votes aux associations.

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

43

43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

CONTRE

0

ABSTENTION

0

20. DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire

Il y a celles du 24 mai et celles du 30 mars. Des questions ? Non. Nous prenons acte de ces décisions municipales. Je vous en remercie. Nous nous retrouvons le vendredi 9 juin à 19h30.

Magalie THIBAUT

Monsieur le Maire, au dernier Conseil municipal, nous avons posé des questions diverses. Je pensais qu'elles allaient être à l'ordre du jour de ce Conseil municipal, puisque nous n'avons pas eu de réponses écrites non plus entre-temps.

Monsieur le Maire

C'est juste un zappage involontaire.

Magalie THIBAUT

Y répondez-vous ce soir ?

Monsieur le Maire

Je n'ai plus les éléments en tête.

Magalie THIBAUT

Vous nous les envoyez ?

Monsieur le Maire

Oui, sans problème. Nous nous retrouvons le vendredi 9 juin à l'occasion des élections sénatoriales, puisque nous avons à choisir nos grands électeurs.

Le Conseil municipal est terminé. Je vous remercie d'y avoir participé et vous souhaite une bonne soirée.

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21h50.

Secrétaire de séance



Mme Patricia VAVASSORI

Le Maire,



Jean-Paul FAUCONNET

Vice-Président de Grand Paris Grand Est